



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
2 décembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Huitième session
Genève, 16 novembre 2016

**Rapport de la Commission de l'investissement,
des entreprises et du développement
sur sa huitième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 16 novembre 2016

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé du Président	2
II. Question d'organisation	9
Annexe	
Participation	10

* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 décembre 2016).

GE.16-21293 (F) 151216 191216



* 1 6 2 1 2 9 3 *

Merci de recycler



I. Résumé du Président

A. Ouverture de la plénière

1. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a fait une déclaration liminaire qui a été suivie par les déclarations des représentants des délégations suivantes : Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; Namibie, au nom du Groupe africain ; Bahamas, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ; Chine ; République bolivarienne du Venezuela ; Égypte et Maroc.

2. Dans son discours, le Directeur de la Division a mis l'accent sur trois défis auxquels étaient confrontés les pays en matière de financement pour le développement, et sur lesquels portaient les travaux de la CNUCED. Premièrement, il fallait trouver 2 500 milliards de dollars par an pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Mobiliser les investissements du secteur privé était essentiel à cette fin. Deuxièmement, il fallait développer les capacités de production et les chaînes de valeur mondiales pour favoriser le commerce et l'investissement qui étaient déprimés depuis la crise financière mondiale de 2008. Troisièmement enfin, il fallait mobiliser des ressources pour le développement de l'entrepreneuriat et pour les petites et moyennes entreprises, et le secteur privé avait un rôle clef à jouer ici également. Le secteur de la science et de la technologie était également confronté à trois défis, à savoir accroître les investissements, favoriser une participation sans exclusive et réduire la fracture numérique et renforcer les capacités des pays en développement à tirer parti de la technologie à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Le Directeur de la Division a réaffirmé le rôle essentiel de l'investissement pour assurer le succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, en matière d'élaboration des politiques dans ces domaines il existait deux tendances contradictoires à savoir, d'une part, le fait que des pays adoptaient des mesures de libéralisation des investissements tout en adoptant des mesures restrictives dans certaines branches et dans certains secteurs et, d'autre part, au niveau international, le régime des accords internationaux d'investissement était fragmenté et n'était pas coordonné. La réalisation des objectifs de développement durable supposait de répondre à certaines questions, et notamment de comprendre comment l'investissement public pouvait être dirigé vers des secteurs qui étaient pour l'essentiel des secteurs sensibles et dans lesquels la participation du secteur privé était limitée (tels que la santé, l'éducation et les infrastructures, par exemple dans le domaine de l'approvisionnement en eau). Parallèlement, la prolifération de normes privées au niveau de la branche, du secteur voire de l'entreprise complexifiait davantage encore l'environnement pour les investisseurs et les exportateurs, notamment dans les pays en développement. Le Directeur de la Division a fait référence aux mandats de la CNUCED dans les domaines de l'investissement et des entreprises et de la science et de la technologie, faisant observer que l'Assemblée générale comme de très importantes conférences et sommets, en particulier la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, avaient donné à la CNUCED des mandats très larges et ambitieux. Les délibérations de la Commission seront particulièrement importantes dans la mesure où elles permettront de dégager des orientations quant à la façon de s'acquitter de ces mandats.

4. Tous les représentants ont insisté sur l'importance des travaux de la CNUCED pour la réalisation des objectifs de développement durable et se sont félicités de l'approche axée sur les investissements adoptée à cet égard. Compte tenu du ralentissement des

investissements, du commerce et de la croissance mondiale, il était important d'examiner les questions liées au déficit de financement pour assurer une transformation structurelle de l'économie et atteindre les objectifs de développement durable. Un représentant a insisté sur la nécessité pour le secrétariat de consacrer davantage d'efforts encore à la recherche de moyens permettant de combler le déficit de financement, et un autre représentant a vivement encouragé la CNUCED à aider davantage les pays en développement à promouvoir et à faciliter un investissement responsable en faveur du développement durable.

5. Tous les représentants ont reconnu l'utilité et souligné la pertinence des cadres concrets mis au point par la CNUCED pour aider les pays en développement à améliorer l'élaboration des politiques, y compris le *Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable*, le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, le Programme mondial de mesures pour la facilitation de l'investissement et les divers outils disponibles par l'intermédiaire de la plate-forme sur les politiques d'investissement, tels que la base de données unifiée sur les accords internationaux d'investissement. Le représentant d'un groupe régional a souligné que ces cadres et outils constituaient des modèles de ce que pouvaient accomplir d'autres réunions d'experts et groupes de travail intergouvernementaux.

6. En ce qui concernait la recherche, plusieurs représentants ont noté la qualité et la pertinence du *Rapport sur l'investissement mondial 2016*. Le représentant d'un groupe régional a félicité le secrétariat de l'assistance fournie pour l'élaboration des Principes directeurs pour l'élaboration de politiques d'investissement à l'échelle mondiale, adoptés par le Groupe des 20 en juillet 2016. La CNUCED avait participé étroitement à la rédaction et à la négociation de ce document qui contribuera à améliorer l'environnement général pour les investissements internationaux et à instaurer une croissance équitable et durable. La CNUCED a été vivement incitée à poursuivre sa collaboration avec des pays et avec d'autres organisations pour faire progresser les travaux sur les politiques d'investissement et la réforme des accords internationaux d'investissement au niveau international. Quelques représentants ont souligné la nécessité pour la CNUCED de disposer de ressources supplémentaires à l'appui de ses travaux dans le domaine de l'investissement et des entreprises, notamment pour renforcer les capacités des pays en développement en matière d'élaboration des politiques afin de mettre tout le monde sur un même pied d'égalité dans les négociations et les discussions internationales sur le commerce et le développement et, en particulier, sur les questions d'investissement.

7. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté les données et les tendances les plus récentes dans le domaine de l'investissement et de l'entrepreneuriat. Les flux d'investissement n'avaient pas retrouvé leur niveau record de 2007, c'est-à-dire d'avant la crise financière, ce qui témoignait de la fragilité de l'économie mondiale. Ils avaient augmenté de 36 % en 2015, mais cette hausse était dans une large mesure due à des opérations de fusion-acquisition et de transformation interne d'entreprise, qui ne se traduisaient pas par un accroissement des capacités de production ou la création de nouveaux emplois. L'évolution des investissements étrangers directs était irrégulière : les flux devaient diminuer en 2016, puis repartir légèrement à la hausse en 2017 et 2018. Les décisions d'investissement, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, étaient toujours contrastées, 78 % des mesures mises en œuvre en 2015 concernant la libéralisation contre 86 % en faveur de l'investissement en 2014. Le nombre d'accords internationaux d'investissement avait continué d'augmenter, mais moins rapidement toutefois. En 2015, 42 nouveaux accords avaient été signés, portant le total au niveau mondial à 3 304. Naviguer au sein de cet ensemble complexe d'accords en nombre de plus en plus important supposait d'avoir de bonnes connaissances de la question, et la réforme des accords internationaux d'investissement était une question prioritaire au niveau international.

8. En 2015 la CNUCED avait réagi à l'évolution des besoins en matière d'élaboration des politiques en mettant à jour son Cadre de politique d'investissement pour le développement durable et en élaborant une feuille de route en vue de la réforme des accords internationaux d'investissement. Toujours en 2015, elle avait identifié un problème systémique en matière d'élaboration des politiques destinées à faciliter les investissements et, face à ce problème, avait créé le Programme mondial de mesures pour la facilitation des investissements, destiné à orienter les efforts en faveur de la facilitation des investissements dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. Prenant acte du rôle stratégique joué par les petites et les moyennes entreprises à cet égard, le Directeur de la Division a déclaré que la soixante et onzième session de l'Assemblée générale examinerait un projet de résolution par lequel l'Assemblée inviterait la CNUCED à continuer de fournir un appui aux États Membres et de les aider, à leur demande, à identifier, formuler, mettre en œuvre et évaluer des mesures cohérentes en matière de création d'entreprises et de promotion des microentreprises ainsi que des petites et moyennes entreprises. Les travaux de la Division dans le domaine du développement de l'entrepreneuriat, qui étaient déjà axés sur l'émancipation de groupes tels que les femmes et les jeunes, mettraient à l'avenir davantage encore l'accent sur des groupes marginalisés et vulnérables, comme les migrants et les ruraux pauvres.

9. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a présenté les faits récents concernant la science, la technologie et l'innovation au service du développement. Face aux enjeux mondiaux, ces domaines revêtaient une importance de plus en plus grande, et étaient devenus une composante essentielle du cadre de développement pour l'après-2015 – à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs du développement durable et le programme d'action d'Addis-Abeba. Le Maafikiano de Nairobi, adopté à l'occasion de la quatorzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, avait donné pour mandat à la CNUCED de développer ses travaux dans ces domaines ainsi que dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) de façon à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de renforcer ses travaux dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique. L'ampleur et le rythme sans précédent des transformations structurelles nécessaires pour permettre aux pays en développement d'accroître leurs capacités productives et d'instaurer un développement équitable imposaient des améliorations considérables en matière de productivité et de concurrence, qui ne seront possibles que grâce à la technologie et à l'innovation. La question était de savoir comment la CNUCED pouvait répondre au mieux à ce nouvel accent mis sur la science, la technologie et l'innovation et sur les TIC.

10. La CNUCED cherchait à créer des synergies entre science, technologie et innovation, et ce, dans ses trois grands domaines d'action. Ses activités en matière de formation de consensus portaient sur deux domaines distincts mais néanmoins complémentaires : tout d'abord, elle fournissait des services techniques à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et aux réunions d'experts connexes en plus des examens qu'elle menait des politiques en matière de technologie et d'innovation. Ces examens montraient que les pays en développement devaient faire des progrès considérables concernant l'élaboration des politiques s'ils voulaient être à même d'utiliser efficacement la science, la technologie et l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable. Ces activités de coopération technique avaient montré que dans de nombreux pays les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation n'étaient toujours pas considérées comme des politiques stratégiques et que leur financement était insuffisant. Dans de nombreux pays, la science, la technologie et l'innovation ne faisaient pas partie des politiques de développement clefs ni même des politiques générales de développement. La CNUCED tirait parti des enseignements tirés de ces examens pour ses travaux de recherche et ses activités de formation de consensus.

Deuxièmement, la CNUCED assurait le secrétariat de la Commission de la science et de la technologie au service du développement, qui était pour cette question l'organe consultatif intergouvernemental de plus haut niveau du système des Nations Unies. La Commission examinait à présent deux thèmes prioritaires, à savoir le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation en vue d'assurer la sécurité alimentaire d'ici à 2030 et les nouvelles approches en matière d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable. À sa prochaine session, elle fera le point des progrès récents et des perspectives qui en résultaient concernant le développement de la productivité de l'agriculture, les nouvelles technologies susceptibles d'aider les petits exploitants et les nouveaux mécanismes de financement à l'appui de l'innovation dans les pays en développement.

11. Plusieurs représentants ont fait part de leur soutien aux travaux de la CNUCED dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des TIC. Le représentant d'un groupe régional a demandé à la CNUCED d'aider les pays en développement à identifier les applications pour le développement des capacités productives, notamment dans des secteurs importants pour l'Afrique, et a fait observer qu'il fallait combler le fossé technologique et répondre aux besoins de modernisation technologique, notamment par le développement des compétences et des moyens institutionnels afin de pouvoir absorber et adapter les technologies et les innovations à la situation nationale. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné que les investissements étrangers directs pouvaient contribuer à renforcer la compétitivité commerciale en favorisant l'innovation et l'accroissement de la productivité et à promouvoir les transferts de technologie. Un représentant a observé que les investissements étrangers directs devraient encourager les transferts de technologie et un autre a insisté sur la nécessité de combler la fracture numérique pour promouvoir le développement.

B. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

(Point 3 de l'ordre du jour)

12. Le Vice-Président et Rapporteur de la quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a présenté le rapport de la session. Il a noté l'importance qu'il y avait à adopter une approche cohérente de l'investissement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, le rôle de la CNUCED en tant qu'instance multilatérale avait été largement reconnu et elle avait été priée de poursuivre dans ses trois grands domaines d'action ses travaux sur la réforme des accords internationaux d'investissement en faveur du développement durable. La Réunion avait également mis l'accent sur l'importance essentielle de l'entrepreneuriat, de la technologie et de l'innovation pour le développement des capacités productives et le développement durable. Le Vice-Président a fait observer que les politiques en faveur de l'entrepreneuriat devaient être progressivement alignées sur les objectifs de développement durable, comme recommandé dans le Cadre directeur de l'entrepreneuriat. Les gouvernements et les partenaires de développement devaient identifier les principaux obstacles auxquels faisaient face les entrepreneurs, élaborer des politiques en faveur de l'entrepreneuriat de manière globale pour surmonter ces obstacles, et suivre l'application de ces politiques et les résultats obtenus. Il avait été demandé à la CNUCED d'appuyer davantage les pays dans ce domaine, et la Réunion avait contribué à améliorer le *Cadre de la politique d'investissement en faveur du développement durable*, le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et le Cadre directeur pour la science, la technologie et l'innovation. La qualité des améliorations apportées et leur impact avaient confirmé l'intérêt des réunions

d'experts pour la formation de consensus fondés sur un échange d'idées et de données d'expérience, qui encourageait l'adoption de mesures visant à appuyer les efforts d'élaboration de politiques d'investissement en faveur du développement.

13. Le Comité a pris note du rapport de la session publié sous la cote TD/B/C.II/MEM.4/12.

C. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur ses trente-deuxième et trente-troisième sessions

(Point 4 de l'ordre du jour)

14. Dans sa présentation du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur sa trente-deuxième session, la Présidente de la session a indiqué que le Groupe avait examiné les questions suivantes : « Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises : les prescriptions internationales en matière d'audit et d'assurance et les bonnes pratiques relatives à leur application » et « Examen des bonnes pratiques visant à accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable ». Les participants avaient souligné les défis liés à l'application des normes internationales d'audit, telles que l'assurance concernant la publication d'informations non financières, l'audit des petites et moyennes entreprises et les rapports financiers établis par des entités du secteur public. Le Groupe d'experts avait prié la CNUCED de continuer à faciliter le partage des bonnes pratiques pour l'application et le respect des normes internationales d'audit et d'assurance, et notamment d'élaborer des études de cas et d'organiser des séminaires et des ateliers de renforcement des capacités. Concernant le deuxième point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts avait souligné qu'il était de plus en plus urgent, compte tenu de l'adoption des objectifs de développement durable, que les entreprises fassent figurer dans leur rapport des informations sur la durabilité de leurs activités, et avait prié la CNUCED de poursuivre ses travaux, en collaboration avec le groupe consultatif, en vue d'identifier les bonnes pratiques en la matière et de faciliter l'harmonisation des rapports sur la durabilité.

15. La Présidente de la trente-troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts a déclaré que lors de sa session le Groupe avait examiné les questions suivantes : « Mise en œuvre pratique du contrôle du respect et de l'application des dispositions en matière de comptabilité et de vérification en vue de la publication d'informations de qualité », et « Accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable : l'intégration d'informations sur l'environnement, les questions sociales et la gouvernance dans les rapports des entreprises ». Le Groupe d'experts avait prié la CNUCED de faire figurer les observations et les suggestions formulées par les participants dans le projet de document intitulé *Monitoring of compliance and enforcement for high-quality corporate reporting : Guidance on good practices* et de publier ce document en tant que document d'orientation destiné à être largement diffusé, ainsi que de poursuivre ses travaux, en collaboration avec le groupe consultatif, concernant le choix d'un petit nombre d'indicateurs clefs liés aux objectifs de développement durable afin de faciliter l'harmonisation des rapports des entreprises et de les aligner sur le cadre du suivi et les indicateurs de réalisation des objectifs de développement durable en vue d'élaborer un document d'orientation destiné à aider les États membres à accroître la place de ces rapports dans le mécanisme de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

16. La Présidente a souligné le rôle des rapports financiers et non financiers dans le suivi des progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les travaux de la trente-deuxième session avaient fait ressortir le rôle essentiel que les normes

d'audit et d'assurance jouaient dans la formation de capital en accroissant la confiance des investisseurs, favorisant ainsi la mobilisation de ressources intérieures et internationales. À sa trente-troisième session, le Groupe de travail avait poursuivi ses travaux sur la question et examiné l'application et le contrôle du respect des prescriptions en matière de comptabilité et d'audit en vue de la publication d'informations de qualité. Il avait également examiné comment accroître le rôle de la publication d'informations dans le suivi des progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs de développement durable en faisant figurer des informations environnementales, sociales et de gouvernance dans les rapports des entreprises. La Présidente de la session a par ailleurs décrit en détail diverses activités réalisées par le secrétariat en vue de promouvoir les travaux du groupe d'experts, et notamment l'organisation à Nairobi le 26 juillet 2016, à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'un débat de haut-niveau sur la communication d'informations sur la durabilité ; l'organisation d'ateliers sur les normes internationales de comptabilité et de publication d'informations par le secteur public comme par le secteur privé ; un projet d'assistance technique mis en œuvre dans le Cadre du Compte des Nations Unies pour le développement comportant un volet consacré à l'intégration financière et à la comptabilité pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et la fourniture aux États membres d'une assistance pour la mise en œuvre du guide pratique pour le développement de la comptabilité.

17. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a demandé à la CNUCED de faciliter la communication entre les délégations basées à Genève et à New York de façon à accroître le nombre d'États membres choisis par le Conseil économique et social pour devenir membre du groupe d'experts. Le secrétariat a décrit les efforts déployés à cet égard, notamment l'organisation de vidéo-conférences et de réunions d'information à l'intention des délégations ainsi qu'une série de déjeuners entre le Secrétaire général de la CNUCED et les membres des délégations à New York.

18. La Commission a pris note des rapports des deux sessions publiées sous les cotes TD/B/C.II/ISAR/75 et TD/B/C.II/ISAR/79, respectivement, et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du groupe d'experts.

D. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 5 de l'ordre du jour)

19. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique et le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises ont fait état des progrès accomplis dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de la CNUCED – recherche et analyse, coopération technique et formation de consensus – dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que de l'investissement et du développement des entreprises, et ont présenté les principales réalisations et contributions résultant de l'exécution des mandats confiés à la CNUCED.

20. S'agissant de la recherche et de l'analyse, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a présenté les publications biennales phares de la Division ainsi que les études réalisées qui mettent l'accent sur les pays en développement, les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Dans le domaine de la coopération technique les examens de la politique en matière de science, de technologie et d'innovation étaient au cœur des activités menées. Concernant la formation de consensus, la Division assurait les services de secrétariat d'un certain nombre de réunions d'experts, fournissait une assistance à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et servait de point de contact au sein de la CNUCED en tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technologie au service du développement. Cette dernière avait un

double mandat, couvrant à la fois la science, la technologie et l'innovation et les TIC, et assurait le suivi à l'échelle du système du Sommet mondial sur la société de l'information. La Directrice a déclaré que la Division menait un travail très important dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique. Globalement, le Maafikiano de Nairobi avait donné pour mandat à la CNUCED de renforcer ses activités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et des TIC au service du développement, et la CNUCED cherchait à créer de nouvelles synergies entre ses trois piliers.

21. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants se sont félicités des travaux de la CNUCED consacrés à la science, à la technologie et à l'innovation, en particulier au commerce électronique, qui jouait un rôle économique important. Il a été suggéré qu'en 2017 la Semaine du commerce soit organisée en même temps que la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts sur le commerce électronique et l'économie numérique. Un représentant a encouragé la CNUCED à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans la mesure où elle offrait une très bonne occasion d'étudier les politiques en matière de transport, de TIC et de science, de technologie et d'innovation. Un autre représentant a encouragé la CNUCED à continuer à aider les pays en développement à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable.

22. Répondant à une question au sujet des droits de propriété intellectuelle, la Directrice de la Division a fait observer que la CNUCED n'était pas l'organisme des Nations Unies principalement compétent en la matière, même si elle avait un rôle important à jouer dans le cadre de ses activités consacrées à des questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation, qui englobaient les droits de propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement compte tenu de l'importance de ces droits s'agissant de la science, de la technologie et de l'innovation. En outre, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a fait remarquer qu'une Section de la Division traitait spécifiquement des droits de propriété intellectuelle, et mettait notamment l'accent sur le développement des capacités de production pharmaceutique dans les pays les moins avancés. Par ailleurs, la CNUCED collaborait avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle dans le cadre d'initiatives, de programmes et d'activités de terrain menés en commun.

23. Dans son intervention, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a souligné les résultats obtenus par la Division dans les trois grands domaines d'activités de la CNUCED grâce à une gestion basée sur les résultats qui mettait l'accent sur l'impact (à moyen et à long terme), la pertinence, la qualité, l'efficacité et l'efficience des activités menées. Il a décrit la stratégie de la Division en soulignant qu'elle avait pour objectif d'appuyer les investissements en faveur du développement durable et, en particulier, d'aligner ses activités sur les objectifs de développement durable. L'approche adoptée avait été jugée par plusieurs évaluateurs externes du sous-programme 2 comme un parfait exemple d'une gestion fondée sur les résultats et pouvait être considérée comme un modèle de meilleures pratiques qui méritait d'être suivi.

24. Les représentants ont félicité la CNUCED pour la haute qualité et l'impact de ses travaux consacrés aux entreprises et à l'investissement aux fins du développement ainsi que pour la transparence de ses méthodes de travail et son approche fondée sur les résultats, qui s'était clairement révélée efficace. En s'appuyant sur le rapport de la Division intitulé *Results and Impact Report 2016*, et en réponse à certains représentants, le Directeur de la Division a fourni des détails sur des questions telles que les synergies entre les trois piliers des travaux de la CNUCED, la coopération avec d'autres programmes et organisations et la pertinence et l'utilité des outils de la CNUCED dans divers environnements économiques. Les représentants ont convenu que la CNUCED devrait continuer à développer ses activités

dans le domaine de l'investissement et des entreprises, notamment en fonction du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

25. À sa séance plénière d'ouverture, le 16 novembre 2016, la Commission a élu M. Robert Waller (États-Unis) Président et M. Frédérique Matwang'a (Kenya) Vice-Président et Rapporteur.

B. Adoption du rapport et questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

26. À sa réunion plénière d'ouverture, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.II/32. L'ordre du jour de la session était donc le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la réunion d'experts pluriannuel sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités de production et un développement durable.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur ses trente-deuxième et trente-troisième sessions.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

C. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

27. À sa séance plénière de clôture, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion, rapport qui sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Participation¹

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

Algérie	Grèce
Autriche	Indonésie
Belgique	Iran (République islamique d')
Brésil	Japon
Canada	Kenya
Congo	Madagascar
Côte d'Ivoire	Mongolie
Cuba	Namibie
Djibouti	Népal
Équateur	Philippines
Égypte	Soudan
États-Unis	Tunisie
Éthiopie	Venezuela (République bolivarienne du)
France	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union européenne

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation mondiale du tourisme

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Centre international pour le commerce et le développement durable

¹ Cette liste les participants. Pour la liste complète des participants inscrits, voir TD/B/C.II/INF.8.